

LA TOUVRE

n°3

Hiver
2000-2001



Semestriel édité par le Syndicat Intercommunal
d'Aménagement Hydraulique et Piscicole de la Touvre

Découvrez les sites!

Page 2

Les travaux sont terminés et des panneaux
d'information ont été mis en place...



La végétation sur les berges

Page 6



Quelques
connaissances
et règles utiles
à propos des
bordures de
notre rivière.



Pollution d'eau de rivière

Enquêtes, procédures et sanctions. Page 7



Edito

VOICI un an, vous preniez connaissance du premier numéro du journal de votre rivière : La Touvre. Nous vous présentions une série d'aménagements sur quatre sites naturels. Aujourd'hui, ces quatre sites sont, dans leur première phase, terminés. Les plants ont pris, les panneaux explicatifs sont posés. La nature et les services du syndicat intercommunal vont faire le reste...

Ces réalisations s'inscrivent dans une volonté que j'ai engagée au début de mon mandat voilà bientôt 18 ans. Cette rivière dans laquelle je me suis baigné, cette rivière dont je buvais l'eau lorsque j'allais à la pêche, cette rivière que j'admire et découvre encore chaque jour est bien mal respectée. J'aurais voulu qu'au terme de mon mandat, les truites grassettes soient revenues, que les problèmes de pollution soient enfin écartés ; mais le temps passe... il reste tant à faire.

Je souhaite que les travaux engagés permettent à nos enfants et petits-enfants de réaliser la richesse naturelle qui coule à leurs pieds. Cet environnement, nous devons le préserver pour l'équilibre de notre cadre de vie mais aussi pour le développement d'activités futures.

En 18 ans, nous avons parcouru un brin de chemin ensemble.

Des mentalités ont bougé.

Des prises de conscience ont été concrétisées par des actes. Mais nous ne pouvons en rester là. Prochainement, de nouvelles élections nous permettront de nous exprimer, soyons tous vigilants. L'équilibre de La Touvre garantit notre qualité de vie. Quels que soient vos choix, vous devez exprimer auprès de vos élus, quels qu'ils soient, la nécessité de continuer d'agir pour La Touvre. C'est notre avenir qui en dépend.

Au terme de mon dernier mandat, je dois remercier ici toutes les personnes qui ont su soutenir, écouter et croire en ma volonté, en nos actions pour La Touvre. C'est grâce à ces femmes et à ces hommes que demain nos enfants connaîtront une rivière magnifique.

Pour finir, je vous souhaite une bonne année 2001 ; et un nouveau millénaire où nos interactions sauront s'inscrire harmonieusement et en respect avec La Touvre.

Jacques BOMMARCHOU

Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique et Piscicole de la Touvre
Maire de Magnac-sur-Touvre

Vers un nouveau millénaire,
pour une rivière
plus belle !



Découvrez les sites !

Comme nous vous l'annonçons dans les numéros précédents et comme vous avez pu le voir sur le terrain, les travaux d'aménagement sont terminés. Les panneaux d'information ont été mis en place.

VOUS allez découvrir des plantations mais aussi des panneaux pédagogiques présentant les spécificités et interventions des différents acteurs de la rivière. Les arbres et les plantes sont identifiés afin que vous puissiez reconnaître chaque essence et comprendre son rôle.



Photo SHRP

L'Esplanade Parcelle syndicale

Deux axes principaux sur ce site. Créer une partie ombragée sur la partie amont et recréer une ripisylve en aval. Les plants introduits au printemps se plaisent et se développent. Au cours de ces dernières semaines, la montée des eaux a contraint les ragondins à investir ces berges qu'ils délaissaient d'habitude. Malgré leur présence et le peu de ménagement avec lequel ils traitent les berges, les filets bleus de protection permettent de préserver les plantations. Le redémarrage promet d'être spectaculaire, vivement le printemps ! Au delà des travaux de plantation, ce site abritera une présentation des activités économiques et du patrimoine bâti de La Touvre. Quelques plantes et animaux vivant dans la Touvre sont également décrits.

La plaine de jeux

Commune de Magnac sur Touvre

Une fois que vous avez laissé votre véhicule sur les parkings, prenez à gauche de la salle des fêtes et descendez la rivière en suivant le bord de l'eau. Vous allez découvrir la richesse floristique de La Touvre. Plantes aquatiques et arbustes n'auront alors plus aucun secret pour vous. Si vous complétez votre découverte en prenant connaissance des panneaux pédagogiques, vous comprendrez l'étalement de la végétation spécifique de la ripisylve. Le promontoire dont nous vous parlions dans le numéro de cet été est en cours de réalisation, comme vous pourrez le voir sur le site. Il sera opérationnel, si les intempéries le permettent, au printemps. Très régulièrement l'équipe technique du syndicat vient entretenir

cette parcelle par des tontes sélectives.



Vue depuis la salle des fêtes vers la rive droite

LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU FIL DE LA TOUVRE

◆ L'EAU POTABLE

L'agglomération d'Angoulême et la COMAGN (Communauté d'agglomération du grand Angoulême), soit environ 300 000 personnes, sont alimentées en eau potable à partir des deux captages situés au niveau des sources de la Touvre.

En application du Code rural et du Code de la santé publique, des périmètres de protection (régimentation des activités) ont été établis autour des points de prélèvement d'eau destinés à la consommation humaine en vue d'assurer la préservation de sa qualité.

◆ LES INDUSTRIES

- ◆ Commune de Touvre : scierie/bois (1)
- ◆ Commune de Magnac-sur-Touvre : cartonnerie (2)
- ◆ Commune de Ruelle : DDC (Direction des Constructions Navales) (3) et papeterie (4)
- ◆ Commune de Gond-Pontouvre : annuaire (5) et site industriel (6)

◆ LES POISSONNAGES : Production de Truite

- ◆ Une pisciculture se trouve sur un affluent amont rive gauche : La Lèche.
- ◆ Deux sont installées sur l'axe de la Touvre pour bénéficier au maximum de la qualité de l'eau (en particulier température froide et bonne oxygénation).
- ◆ Deux autres sont installées plus en aval.

La pisciculture, étendue sur la propriété de la Fédération de pêche, n'a pas un objectif de production commerciale, mais de production de poisson en vue de réapprovisionnement.

◆ L'AGRICULTURE

Se trouvent immédiatement des berges de la Touvre, des parcelles sont cultivées en maïs sur la commune de Touvre.

◆ Pour pouvoir fonctionner, une différentes activités prélèvent de l'eau dans la Touvre et rejettent des effluents de plus ou moins bonne qualité, qui peuvent être cités en différents endroits et organismes. Ces charges organiques provoquent un colmatage des fonds, ce qui est dommageable pour l'équilibre de l'écosystème aquatique.

Le document est téléchargeable sur le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Toute réimpression est interdite sans autorisation écrite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Respectez-les !

Les travaux engagés par la collectivité sont faits avec des crédits publics, plus les cotisations des quatre communes adhérentes (Touvre, Magnac sur Touvre, Ruelle et Gond-Pontouvre), de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Communauté Européenne. Ces sites sont ouverts à tous pour que chacun puisse découvrir ou redécouvrir la vallée de la Touvre. Les différentes réalisations doivent pouvoir être observées par tous : promeneurs, pêcheurs, écoles, riverains...

En les respectant, en les faisant connaître, nous contribuons ensemble à protéger ce patrimoine inestimable.





Le square Montalembert

Commune de Ruelle sur Touvre

Ces travaux ont été les plus spectaculaires. Situés en plein cœur de la ville, plus d'un habitant a été inquiet par la tournure des travaux. En effet, peu d'éléments de l'ancien square restent actuellement en place. Mais le résultat est là pour nous ravir. Les enrochements ont été refaits. Plus robustes, ils doivent permettre une meilleure stabilité des berges. L'équipe du syndicat a fait une série de plantations sur cet enrochement avec une centaine de plants indigènes. Les promeneurs de ce nouveau square Montalembert vont redécouvrir la rivière. Finie cette barrière entre le square et l'eau. Et quelle belle perspective que l'alignement de la statue de Montalembert, du superbe saule pleureur et du lit de La Touvre ! A la pointe du square, proue d'un navire imaginaire, le promeneur partage avec des voyageurs blancs et majestueux un instant de quiétude au cœur de la ville effervescente.



Photo Agglo

L'allure du square début décembre 2000



Le mot du technicien-rivière

Un entretien quotidien



Photo Agglo

Selon la volonté du SIAHP de La Touvre, les sites sont des terrains d'expérimentation et de présentation des diverses techniques de stabilisation des berges. Cela

nécessite des travaux d'entretien quotidiens. L'équipe, composée de deux ouvriers et du technicien, réalise un travail minutieux et soigné. La semaine type de l'équipe est bien remplie :

- examen et entretien deux fois par semaine de chaque plan
- taille et tonte sélective avec enlèvement des déchets verts
- campagne de piégeage de ragondins et de rats musqués
- prélèvement de plants indigènes
- mise en place de plantation et renouvellement
- bûcheronnage suite à la tempête
- etc.

Sans compter le travail de contact avec les acteurs institutionnels et économiques de La Touvre (montage de dossier, suivis, etc.). L'équipe s'est renouvelée au cours de l'été. Le travail d'ouvrier au sein du SIAHP, les élus l'ont souhaité comme un tremplin social pour l'accès à l'emploi. L'un des ouvriers en contrat CES a intégré une entreprise paysagiste. Nous lui souhaitons bonne route.

UTILISER DES PLANTES VIVANTES POUR STABILISER LES BERGES DES COURS D'EAU : GÉNIE VÉGÉTAL : GÉNIE BIOLOGIQUE

+ ACTIONS RÉALISÉES
Mise en place de fascines en bord de berge + plantations sur le haut de berge.

+ INTÉRÊTS
Protection du sol, paysage, habitat pour la faune.

Les végétaux, grâce à leurs systèmes racinaires, forment le sol et protègent le long-cours de l'effet direct du courant.

Les plantations, sur plusieurs mètres de largeur, de différentes espèces d'arbres ou d'arbustes se permettent de créer une véritable ligne verte qui, le long et après la berge, détermine amont-aval le passage en bordure de cours d'eau.

Cette végétation, au cours de son développement (herbes, arbustes, haies) se offre une zone d'arrêt de navigation pour quantité d'espèces : insectes, oiseaux, petits mammifères...
N'oubliez pas toujours que l'ACTO CONTACT AGGLO TOUVE est à votre disposition pour des conseils et des propositions afin trouver des sites d'arrêt recommandés.

Le programme est cofinancé par le Département de la Sarthe et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Touvre (SIAHP) - 10000 RUELLE SUR TOUVRE - 053 40 10 10 - www.siahp-touvre.fr

Foulpougne

Commune de Gond-Pontouvre

La nature de la rivière à cet endroit, entre l'accélération du courant et les méandres, fragilise les berges. Pour les stabiliser, le SIAHP de La Touvre a choisi de mettre en œuvre une technique de génie végétal. Sous l'ombrage des grands arbres, vous observez les fascines et pieux en bordure de berge, puis des plantations : iris, osier... ; puis d'arbustes et d'arbres : noisetier, aulne, saule, frêne... Sur ce lieu, après avoir apprécié les charmes de cette berge verdoyante et ombragée, le SIAHP de La Touvre souhaite faire réfléchir l'utilisateur sur la rivière comme support de déplacement pour la faune et les hommes (voir questions des riverains sur les passes à canoës en page 8).



Photo Rivière Environnement



Type de protection mise en place à Foulpougne

Photo Agglo





Les Papeteries de Veuze forgent leur avenir Ou de l'économie à l'écoconception

Après avoir réalisé en 1999 des investissements importants sur les chaînes de traitement des papiers et cartons récupérés (dont ceux issus de la collecte sélective et de l'association



Photo Rivière Environnement

Coup de Pouce), les Papeteries de Veuze lancent un programme de 20 millions de francs pour la construction d'une station biologique traitant ses effluents, accompagnée d'une revalorisation agricole des boues biologiques (achèvement des travaux fin 2001).

Cet investissement assurera la pérennité de l'entreprise dans le total respect de son environnement et contribuera au développement de la filière charentaise du recyclage et de la revalorisation (les Papeteries revalorisent 75 000 tonnes de papier et carton récupérées par an). En l'an 2000, les papeteries ont exporté 15% de leur production, principalement en Espagne et en Afrique et ont fortement accru leur présence sur le marché français. Dans un marché devenu mondial, tous les collaborateurs qui ont

façonné et façonnent aujourd'hui les Papeteries de Veuze peuvent être fiers de leur travail en contribuant au dynamisme économique et social de Magnac.

Les métiers de l'environnement et de la valorisation évoluent et les producteurs d'emballages sont devenus des écoconcepteurs (mesure d'impact de l'emballage comme déchet sur l'environnement). Ces métiers entraînent le consommateur à évoluer, à devenir acteur dans l'écoconception par des gestes qui protègent et respectent l'environnement, des gestes simples comme le tri, la collecte et la valorisation qui font que nous sommes tous, particuliers, collectivités et entreprises, les acteurs de notre environnement du XXI^e siècle.



Eaux de la Touvre

Le millésime 2001 sera-t-il meilleur que les précédents ?

Q U'ILS soient d'ici ou d'ailleurs, les pêcheurs ne sont pas des buveurs d'étiquettes.

L'eau, l'eau de la Touvre, bien qu'habillée du plus bel emballage, n'est pas, et c'est bien dommage, d'une qualité irréprochable. Bien qu'elle soit la vie, bien que tout le monde en parle, on s'obstine très souvent à mettre la charrue avant les bœufs. Pourquoi diable faut-il s'évertuer à investir, entretenir, aménager, créer du beau à grand coup d'argent public et dans l'intérêt de tous, pour qu'au milieu coule une rivière, polluée disons-le.

Nous ne voulons pas être les témoins inactifs de cette situation accablante et nous mettons un point d'honneur, en tant que gestionnaires, à rappeler à qui veut l'entendre qu'il nous faut à tous de l'eau en quantité et de bonne qualité sur la Touvre. L'épisode tempête, si catastrophique et douloureux, a montré ô combien il pouvait être fédérateur de volontés. La pollution des eaux de la Touvre, sujet grave et concernant tous les citoyens, devrait nous animer du même esprit. Pour l'heure, il semble que ce ne soit pas le cas. Pourtant les pêcheurs souhaitent que le millésime 2001 des eaux de la Touvre fasse exception.

Fédération de Charente pour la pêche et la protection du milieu aquacole

Gond-Pontouvre : jeune commune

Un cadre verdoyant

Gond-Pontouvre est une jeune commune d'à peine 200 ans. Sa naissance et son développement ont été engendrés par l'essor industriel du XIX^e, puis du XX^e siècle. Même si elle possède des témoignages plus anciens comme les logis et moulins, la ville est surtout remarquable par sa vocation de carrefour de l'agglomération angoumoisine, qui entraîna la construction de grands ouvrages de communication.

De nos jours, la Charente et la Touvre n'ont plus de rôle économique majeur, elles demeurent néanmoins des zones de pêche et de promenade fort appréciées des amateurs de nature. Leur cours tranquille et leur environnement aux sites verdoyants donnent un charme pittoresque à la commune.

Des activités humaines liés à l'eau

La Touvre, aux eaux fraîches et riches en oxygène, est le cours d'eau le plus poissonneux de l'Angoumois. De nombreux essacs, constitués de deux rangs de pierres convergeant vers

une nasse d'osier, furent installés le long de la Touvre. Les poissons étaient ainsi capturés et conservés dans un réservoir en pierres (vivier) alimenté par la Touvre, jusqu'à leur consommation.

L'interdiction de la pêche aux engins, par un décret de 1939, causa l'abandon de ces essacs et des réservoirs. Ils sont encore visibles place de l'Indépendance.

En 1901 fut créée l'une des plus anciennes piscicultures de la Touvre : la pisciculture de Bourlion. En 1943, elle fut transformée en pisciculture industrielle. En 1967, elle comportait cinq bassins d'une surface globale de 4850 m². En 1970, elle était la deuxième pisciculture de France, avec une production de 200 tonnes de truites par an. En 1980, avec l'abandon de la fabrication d'aliments piscicoles, l'activité a décliné jusqu'à l'abandon. En octobre 1986, le site est devenu le siège de la Fédération départementale de pêche.

La fontaine de Bourlion, qui alimenta en eau le hameau jusqu'en 1970, est l'un des nombreux vestiges de l'importance passée de la Charente et de la Touvre. Des endroits pittoresques, tels les lavoirs et pierres à laver (Chalonne, place de la Chaume, place de l'Indépendance), longtemps fréquentés par les habitants de la commune, ne sont plus aujourd'hui que les témoins de l'activité révolue des lavandières et des porteurs d'eau.

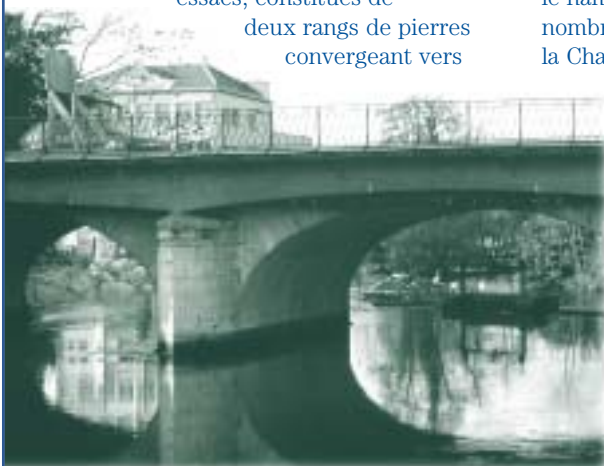


Photo Rivière Environnement

Extrait du guide Patrimoine de l'Angoumois, Gond-Pontouvre, Laetitia COPAIN





Le grèbe castagneux

Tachybaptus ruficollis (Podicipédidés)

De petite taille (environ celle d'un pigeon) et très léger, le grèbe flotte haut sur l'eau et sa silhouette est ronde. L'oiseau doit son nom de castagneux à sa couleur de châtaigne. Au printemps, son plumage prend une teinte rouge-brun sur la gorge et les joues, et l'adulte porte un bourrelet jaunâtre à la commissure du bec. Le grèbe castagneux est un excellent plongeur. Lorsqu'il est dérangé, il ébouriffe ses plumes, ce qui le fait paraître très rond. Il peut également s'enfoncer dans l'eau jusqu'au cou.

HABITAT

petits plans d'eau douce, avec une abondante végétation, y compris en milieu urbain, bord de mer et estuaires abrités. La population française est essentiellement sédentaire, renforcée en hiver par de nombreux hivernants venus de l'Est ou des pays nordiques.

NOURRITURE

insectes aquatiques, escargots, petits crustacés et têtards, principalement capturés en plongée.

REPRODUCTION

le nid, petit radeau ancré dans les roseaux, abrite 5 ou 6 œufs, pondus d'avril à août. Mâle et femelle couvent pendant environ 20 jours. S'il est dérangé, le grèbe camoufle ses œufs dans la végétation et disparaît sous l'eau. Les poussins, rayés longitudinalement, savent immédiatement nager, mais les parents les transportent souvent sur leur dos.

Grèbe castagneux mâle en hiver



Grèbe castagneux mâle en plumage nuptial



Espèce protégée

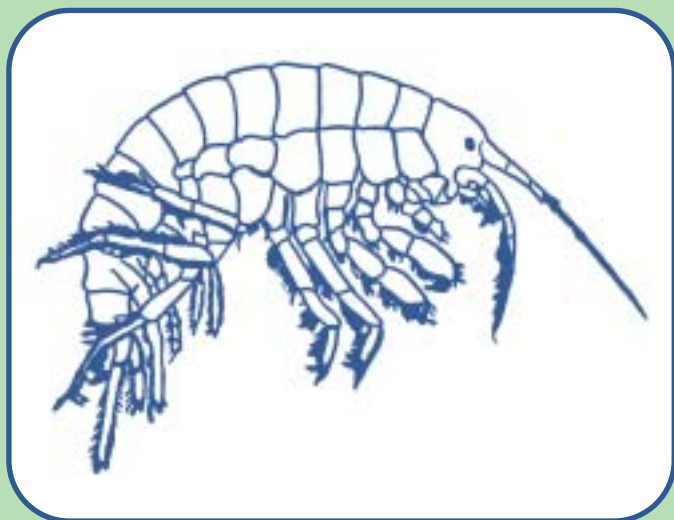
Taille :
26 cm

Envergure :
40-45 cm

Sources : *Oiseaux*, guide nature Hachette

Le gammare

Gammarus pulex



Crustacé amphipode très commun dans les cours d'eau. Il vit dans les rivières ou les ruisseaux aux courants clairs, sous les pierres, plus rarement dans des mares. Il craint les eaux tiédies et privées d'oxygène. A ce titre, on l'appelle « garde-fontaine ».

La taille du gammare est de 10 à 15 mm. Son corps est aplati latéralement, de couleur grise, transparent. Il se tient presque toujours replié sur lui-même, en forme de virgule. Il a de gros yeux et deux paires d'antennes. Son corps est recouvert de lamelles. Cinq paires de pattes lui servent à se déplacer. Sa queue se termine en éventail.

Le mâle est plus gros que la femelle.

Il se nourrit de déchets végétaux, de plancton et de plantes en décomposition. Mais il est également carnassier, pouvant s'attaquer à des jeunes de sa propre espèce.

Le gammare nage par petits coups, se fixant sur le fond à chaque pause. Pour résister au courant, il nage sur le flanc. On les voit souvent par couple, le mâle tenant la femelle par les pattes. Le femelle porte ses œufs fixés contre sa poitrine et conserve même les jeunes nouvellement éclos.

Sources : *Le petit peuple des ruisseaux*
Marcel Piponnier - CRDP Poitiers

Berges de la Touvre : quelles espèces ?



Protection de berge mis en place à Gond-Pontouvre

Rôle et intérêt de la végétation en bordure de cours d'eau

Grâce à leur système racinaire, les végétaux qui poussent sur les berges protègent les sols de l'érosion et limitent l'envasement des lits des cours d'eau en fixant les terrains. Ils agissent à la manière d'un filtre, jouant un rôle de tampon entre les activités agricoles et le milieu aquatique. Ils captent une partie des nitrates et des phosphates. L'ombrage des arbres permet aussi une régulation de la température de l'eau. Enfin, la ripisylve offre nourriture, refuges et lieux de ponte à la faune aquatique et terrestre.

Quelles plantes composent la ripisylve ?

Après les plantes semi-aquatiques (roseau, carex, jonc, phragmite, massette...), on trouve à proximité de l'eau principalement des arbres à bois tendre (saule, aulne, érable negundo...), auxquels se mêlent arbustes et arbrisseaux (fusain, aubépine, cornouiller, viorne, saule marsault, troène, sureau noir, myrte des marais, noisetier...), plantes herbacées et fleuries (prêle, saponaire, rumex, persicaire, armoise, reine des prés, iris...) et lianes (clématite, lierre, houblon, chèvrefeuille, bryone).

Plus haut sur la berge, ce sont les arbres à bois dur : frêne, orme, chêne, érable, tilleul.

Le génie végétal au service des berges

Le génie végétal permet de stabiliser les berges des cours d'eau soumises à l'érosion en se servant des capacités naturelles des plantes à retenir les sols grâce à leur système racinaire. Différents procédés peuvent être mis en œuvre : bouturage, plantation, tressage ou fascines de saule (fagots de branches vivantes de saule qui vont s'enraciner dans la berge), ensemencement de plantes herbacées... Il convient de choisir le procédé et les espèces en fonction des conditions spécifiques du milieu : type de sol, pente, ensoleillement, quantité d'eau à proximité des racines, force du courant, etc.

Quelques règles de plantation

Planter de préférence des espèces existant naturellement dans le secteur (espèces indigènes).

En milieu naturel, éviter les alignements monotones.

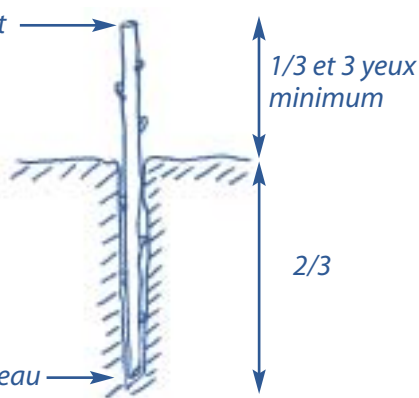
Varié âges, espèces, formes, tailles, couleurs de feuillage.

La végétation grandit, on doit en prévoir l'entretien avant même de planter.

La plantation d'arbres et d'arbustes peut se faire entre novembre et mars, sous forme de plants, boutures, pieux vivants, plançons, marcottes, selon les essences.

Prévoir un espacement suffisant entre les plants et un entretien régulier.

coupe à plat



1/3 et 3 yeux minimum

2/3

coupe en biseau

BOUTURE OU PIEU VIVANT : fragment prélevé sur une plante, qui, planté en terre, prend racine et forme un nouvel individu.

Tous les saules se bouturent facilement.

- Prélever les boutures et les planter immédiatement (5 à 20 au m²).
- Prélever la bouture sur une branche de 2 ans ou plus, en n'utilisant qu'une longueur de rameau sans branches latérales pour une meilleure réussite.
- Faire des coupes nettes.
- Faire le trou de plantation à la barre à mine si nécessaire.
- Planter en respectant le sens de la pousse.
- Bien tasser la terre autour de la bouture.
- Protéger contre le gibier et le bétail.

Plançon

Branche de 1 à 2 m de longueur, pourvue de rameaux, utilisée comme une bouture.

Marcotte

Branche, tige d'une plante courbée au sol pour qu'elle y prenne racine. Lorsque les racines sont formées, la marcotte est séparée de la plante-mère et devient un nouvel individu.

Où voir les techniques de génie végétal mises en œuvre sur la Touvre ?

Montalembert : plantations dans les enrochements

Gond Pontouvre : pieux en bois, fascines de saule et bande végétalisée

Marcel Pagnol : plantes semi-aquatiques et bande végétalisée (iris...)

Parcelle syndicale : bande végétalisée et plantes semi-aquatiques



Quelles sanctions en matière de pollution d'eau de rivière ?



Photo Rivière Environnement

LES entreprises sont civilement responsables des dommages qu'elles provoquent. Elles sont également responsables en cas de manquement aux obligations découlant de contrats négociés (teneurs maximales en certains éléments des effluents déversés dans le réseau public). Du point de vue pénal, l'entreprise engage sa responsabilité si elle commet une infraction prévue par le Code pénal, par la loi ou par un décret.

Les sanctions pénales

L'entreprise (ou la personne) qui a jeté, déversé ou laissé écouler dans les eaux superficielles, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire, risque une amende de 120 000 F et/ou une peine de prison de 2 ans (article L.432-2 du Code de l'environnement). En cas de rejet ayant entraîné des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune, le contrevenant risque une amende de 500 000 F et/ou une peine d'emprisonnement de 2 ans (article L.216-6 du Code de l'environnement).

Les sanctions administratives

Le Préfet peut mettre en demeure une entreprise de respecter ses obligations en matière de prélèvement ou de rejet d'eau dans un délai donné.

Une fois ce délai expiré, le Préfet peut faire procéder d'office à l'exécution des mesures prescrites aux frais de l'intéressé. Il peut contraindre le responsable à déposer auprès d'un comptable public la somme correspondant aux travaux à réaliser. Il peut également suspendre l'activité polluante de l'entreprise jusqu'à sa mise en conformité.

La transaction pénale

Dans le cadre des infractions à la police de la pêche, l'autorité administrative chargée de la pêche (DDAF) est autorisée, après accord du Procureur de la République, à transiger afin d'éviter à l'auteur de l'infraction une amende ou un emprisonnement.

Le contrevenant paie alors une somme au Trésor Public et s'engage à respecter certaines obligations pour faire cesser l'infraction ou éviter son renouvellement.

Pollution et enquêtes : une longue procédure

17h30. Coup de téléphone au siège des pêcheurs. Un riverain nous informe d'une pollution sur la rivière. Nous dépêchons un garde-pêche qui, sur le terrain et sans attendre, se chargera de constater les faits. La pollution est effective, quelques poissons sont morts et dérivent au gré du courant. L'agent mène l'enquête. Les indices recueillis vont le conduire directement à la source de pollution et au pollueur. Equipé d'un matériel spécifique, l'agent s'affaire à prélever des échantillons d'eau, photographier le site et récupérer les poissons morts. Ceux-ci seront plus tard identifiés, mesurés et pesés. Le garde-pêche établit à ce stade un procès-verbal de prélèvement. Par ailleurs, il transmet les échantillons à un laboratoire spécialisé pour analyses. Quelques jours s'écoulent. Par courrier, le laboratoire nous transmet les résultats de ses analyses. Ceux-ci font état d'une concentration très élevée de produits toxiques et dangereux.

Le garde-pêche s'applique à dresser, à l'encontre du pollueur, un procès-verbal d'infraction à la police de la pêche, qu'il adresse à Monsieur le Procureur de la République, et transmet la copie à la DDAF (Direction départementale de l'agriculture et de la forêt) et à la Fédération des pêcheurs. A ce stade, une procédure civile (Fédération de pêche) et pénale (administration) est déclenchée. Après coup, le garde-pêche établit une estimation des dommages du procès-verbal d'infraction, selon la méthode Léger-Huet-Arrignon, estimation faisant état de la perte de rendement piscicole engendrée par la pollution. Sur cette base technique, la Fédération de pêche établit une estimation financière du préjudice subi par les structures

de la pêche. Par la suite, la Fédération propose au pollueur une réparation civile amiable de la valeur de l'estimation du préjudice. Si le pollueur accepte, la Fédération stoppe la procédure civile. Par contre, la procédure pénale suit son cours...

Si le contrevenant n'accepte pas la réparation civile amiable, la Fédération de pêche se porte partie civile auprès de Monsieur le Procureur de la République qui poursuit l'affaire (tribunal, jugements).

Les gardes-pêche, des agents assermentés au service de l'eau

Chargés de lutter contre les pollutions, ces hommes de terrain ont reçu une formation spécialisée pour les opérations de prélèvements, d'expéditions, de mesures et collectes des renseignements techniques. Disposant de l'ensemble du matériel de terrain indispensable, ils interviennent au sein des brigades départementales de garderie du Conseil Supérieur de la Pêche. Ils sont appelés à participer à la constatation des infractions à la police de la pêche et à la protection de la nature. Ils veillent, surveillent, scrutent chaque jour notre patrimoine aquatique pour lutter contre les pollueurs, pour que tous respectent un bien d'intérêt commun. Si vous constatez une pollution, contactez-les au 05 45 22 77 83.

Conseil Supérieur de la Pêche
Brigade départementale de la Charente
62, rue de Bourlion - 16160 Gond Pontouvre



Les questions des riverains

Envoyez vos questions au journal **La Touvre**, SIAHP, Mairie 16600 Magnac-sur-Touvre

LES ESSENCES PLANTÉES SUR LES SITES

UNE PRIORITÉ : LA DIVERSITÉ

Carex pendula

Laïche élevée (Cypéracées)
Vivace, 0,90 à 1,50 m. Tige de section triangulaire aux bords tranchants, fleurs très réduites groupées en épillets. Floraison de mai à juillet.

Eupatorium cannabinum

Eupatoire chanvrine (Astéracées)
Vivace à tige rougeâtre (0,40 à 1,50 m). Fleurs rosâtres groupées en fausses ombelles. Floraison en juillet-août.

Lithrum salicaria

Salicaire (Lythracées)
Vivace (0,3 à 1,50 m) à grandes fleurs pourpres en épis. Floraison de juin à septembre. Tige à 4 angles.

Fillipendula ulmaria

Reine des prés, spirée ulmaire (Rosacées)
Vivace (0,60 à 1,20 m). Tiges raides et rougeâtres. Fleurs petites et nombreuses, blanc-crème, très odorantes. Floraison de juin à août.

Cyperus longus

(Cypéracées)
0,80 m à 1,20 m. Même famille que le papyrus. Feuilles allongées vert foncé. Fleurs brun-rouge en été.

Iris pseudacorus

Iris faux acore, iris jaune des marais (Iridacées)
Vivace (0,50 à 1,20 m). Grosses fleurs jaunes (10 cm) de juin à juillet.

Iris sibirica

Iris de Sibérie (Iridacées)
Vivace (0,60 à 0,90 m). Belles feuilles vertes et abondance de fleurs bleu nuit en juin.

Mentha aquatica

Menthe aquatique (Labiées)
Vivace (0,30 à 0,80 m). Petites fleurs rosées, en épi allongé. Floraison de juillet à septembre. Odeur très agréable.

Caltha palustris

Populage des marais, souci d'eau (Renonculacées)
Vivace (0,60 à 1 m). Ressemble à un grand bouton d'or. Fleurs solitaires (2 à 4 cm). Floraison de mars à août. Toxique.

Typha minima

Petite massette, quenouille naine (Typhacées)
Plante des marais (30 à 40 cm). Fleurs : 2 épis cylindriques au sommet de la tige (4 cm) en juin-juillet.

Ranunculus flammula

Petite douve (Renonculacées)
Renoncule à fleurs jaunes, surtout terrestre, aimant les lieux humides. Toxique.

Qu'en est-il des passes à canoë sur La Touvre ?



Un des panneaux pédagogiques implantés sur les bords de La Touvre à Gond-Pontouvre.

Plusieurs axes de réponses à cette question. Tout d'abord sous l'angle juridique, lorsqu'un propriétaire a donné l'autorisation d'implanter une passe à canoë, sa responsabilité civile est dérogée en cas d'accident. L'entretien de la passe revenant à la Fédération Française de canoë, c'est elle qui en assume la responsabilité. Le SIAHP de La Touvre a monté des dossiers de subvention pour favoriser l'installation de passes à canoë. Cette démarche se fait dans un cadre contractuel entre le propriétaire et la collectivité. Le propriétaire n'a aucun frais à engager et ne subit pas d'aliénation de propriété. Enfin, du point de vue écologique, la passe à canoë peut également être également un passage pour les poissons, moyennant quelques aménagements (voir schéma).



Suite à la tempête, vous annoncez des travaux de dégagement. Qu'en est-il ?

Le SIAHP de la Touvre a en effet programmé une série de travaux dans le cadre de la convention avec le Conseil Général. Comme nous vous le disions dans le précédent numéro de votre journal, ces travaux étaient annoncés après conventionnement avec les propriétaires privés et programmés pour l'automne 2000. Le retour des conventions n'a pas retardé le chantier, par contre la météo et les intempéries des mois d'octobre et novembre nous ont contraints à décaler le lancement des opérations. Ceci étant dit, nous devons remarquer que les propriétaires ont mené sur leurs parcelles privées une très grande partie des travaux sans faire appel à la collectivité. Il nous reste à intervenir sur des lieux délicats (île, etc.).

